

CLARIFICATION DES PRATIQUES NOUVELLES ENTENTES LOCALES ET AUTRES qui concernent les Assurances collectives

ASSURANCES COLLECTIVES

CSN	Certaines modifications au niveau des assurances collectives entreront en vigueur au 31 mars prochain pour CSN. Le détail de ces modifications a déjà été communiqué par les assureurs aux groupes d'employés visés. Pour toutes précisions additionnelles, veuillez communiquer avec l'équipe PRASE au 819 780-2220, poste 47777, option 1 (par courriel à prase.assurances.collectives.estrie@ssss.gouv.qc.ca).
FIQ	Certaines modifications au niveau des assurances collectives entreront en vigueur au 14 avril pour FIQ. Le détail de ces modifications a déjà été communiqué par les assureurs aux groupes de salariées visées. Pour toutes précisions additionnelles, veuillez communiquer avec l'équipe PRASE au 819 780-2220, poste 47777, option 1 (par courriel à prase.assurances.collectives.estrie@ssss.gouv.qc.ca).
SCFP APTS	Aucun changement aux pratiques actuelles pour l'instant

DRHCAJ/Coordination paie, rémunération et avantages sociaux/2019-03-21

B:\DRHCAJ\801-Coord-PRAS-Cadres\CIUSSS\Conventions collectives 2016-2020\Négociations locales\ClarificationDesPratiques2019-03-21_SiteWeb_AssColl.docx